



INSTITUT SAINTE GENEVIÈVE

## REGLEMENT FINANCIER

2011-2012

### LYCEE TECHNOLOGIQUE ET POST-BAC ARTS APPLIQUES

Ce règlement consiste à détailler chaque rubrique qui sera facturée sur l'année scolaire 2011-2012. Un seul relevé vous sera envoyé en début d'année scolaire. Toutefois si des modifications intervenaient en cours d'année, un ou plusieurs relevés complémentaires vous seraient transmis.

**Les inscriptions sont faites pour l'année entière.**

#### 1) Tableau récapitulatif annuel 2011-2012 des frais scolaires

	Lycée Technologique		MANAA		BTS/DMA	
	Division	Tarif	Division	Tarif	Division	Tarif
<b>Contribution scolaire</b>	<b>Secondes</b>	<b>1 512 €</b>	<b>MANAA</b>	<b>1 900 €</b>	<b>BTS 1</b>	<b>2 002 €</b>
	<b>Premières</b>	<b>1 530 €</b>			<b>BTS 2</b>	<b>2 022 €</b>
	<b>Terminales</b>	<b>1 585 €</b>			<b>DMA 1</b>	<b>2 022 €</b>
					<b>DMA 2</b>	<b>2 102 €</b>
Prestations spécifiques			Sécurité sociale étudiante (1)	200 €	Sécurité sociale étudiante (1)	200 €
Options (2)	Assurances	5,75 €	Assurances	5,75 €	Assurances	5,75 €
	APEL (par famille)	26 €				

(1) Obligatoire pour tout étudiant (post-bac) atteignant son vingtième anniversaire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 (sauf régimes spéciaux et étudiants boursiers - cotisation 2010-2011 : 200 €)

(2) En cas de paiement de la cotisation APEL dans un autre Etablissement ou de refus, un courrier doit être impérativement envoyé à la comptabilité avant le 1/10/2011. Une attestation d'assurance doit être fournie pour bénéficier de l'annulation de la cotisation.

Les frais annuels inclus dans la contribution scolaire se composent :

#### Pour toutes les sections

- ☞ Une contribution familiale complétant les différentes subventions de fonctionnement reçues
- ☞ Les cotisations aux organismes qui coordonnent l'Enseignement Catholique : AESP, DIEC – SGEC, UROGEC, UNETP, UGSEL
- ☞ Les frais d'affranchissement et de correspondances diverses
- ☞ Les frais de reprographie (peu de livres disponibles, beaucoup de photocopies couleurs)
- ☞ Le service d'infirmerie

#### Pour le lycée technologique

- ☞ La cotisation versée à la mutuelle Saint-Christophe qui garantit le financement de la poursuite de la scolarité en demi-pension de tous les élèves jusqu'au baccalauréat, en cas de décès ou d'invalidité du responsable légal
- ☞ Une participation à la gestion des prêts de livres (uniquement seconde) et le livre Des Religions et des hommes
- ☞ Les examens blancs (Terminale)



## Pour le Post Bac

☞ Les examens blancs

En tant qu'Établissement sous contrat d'association avec l'État, nos **élèves du Post Bac** bénéficient du statut d'étudiant. Ils **sont donc habilités à recevoir des bourses de l'État** (bourses du CROUS enseignement supérieur). Ils peuvent aussi **accéder au restaurant universitaire**.

## Voyages et sorties

**Des frais supplémentaires de voyages, sorties ou autres projets pédagogiques** pourront vous être demandés. Vous en **serez bien entendu informés par l'équipe enseignante** en temps utile.

Sous réserve d'impossibilité majeure les voyages suivants sont d'ores et déjà programmés :

- Rome et Florence pour la seconde AA et le DMA 1<sup>ère</sup> année
- Le Benelux pour la première AA

### 1) Réductions aux familles nombreuses

**Elles ne portent que sur la contribution scolaire** et sur les enfants inscrits dans l'Établissement

- Pour **2 enfants : 7 %** de moins pour chacun
- Pour **3 enfants et plus : 12 %** de moins pour chacun

*Les demandes de réduction exceptionnelle doivent être adressées à Madame LEE, Chef d'établissement par courrier. Un complément d'information peut être demandé.*

*Même en cas de suite favorable, la demande doit obligatoirement être renouvelée chaque année.*

### 2) Prestations annexes

1<sup>ère</sup> période :  
1<sup>er</sup> septembre → Vacances de Noël  
2<sup>ème</sup> période :  
1<sup>er</sup> janvier → Vacances de printemps  
3<sup>ème</sup> période :  
Vacances de printemps → fin juin

### FRAIS ANNUELS DE DEMI-PENSION (\*) (s'ajoutant aux frais scolaires)

	Lycée	Post-Bac
	Jusqu'au 10/06/12	Jusqu'au 21/05/12
1 jour par semaine	208 €	188 €
2 jours par semaine	400 €	368 €
3 jours par semaine	588 €	537 €
4 jours par semaine	769 €	697 €
5 jours par semaine	935 €	848 €
Repas à l'unité	6,60 €	6,60 €

(\*) Les frais de demi-pension sont susceptibles d'évoluer en fonction du coût des denrées alimentaires.

☞ **L'inscription à la demi-pension est prise pour l'année entière**, toutefois des modifications peuvent être acceptées avant la fin de la période précédente **par lettre des parents adressée à la comptabilité**.

☞ Les élèves habituellement externes peuvent **déjeuner exceptionnellement** au self en achetant des tickets à l'accueil **au prix de 6,60 €**.



- ☞ **Le self est strictement réservé aux personnes inscrites à la demi-pension ou ayant acheté un ticket repas à l'unité. Aucune dérogation ne sera accordée.**
- ☞ Pour **tout nouvel élève** la carte permettant **d'accéder au self** sera facturée **5,60 €**. A la fin de l'année, la carte sera récupérée et remise lors de la rentrée suivante. **Toute carte perdue ou détruite** sera refaite contre **une contribution de 10 €**.
- ☞ Seules les absences pour maladie seront prises en considération et feront l'objet d'une déduction de facture **à partir de 8 jours consécutifs** d'absence au self, et sur demande écrite des parents, adressée à la comptabilité.
- ☞ **L'inscription sera définitive au 18 septembre 2011. Il n'y aura plus aucun changement après cette date pour la première période.**

## Désistement

**L'acompte versé à la préinscription reste acquis** à l'établissement sauf dans les cas suivants :

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été accordé
- En cas de force majeure (déménagement, changement important dans la vie de la famille)

## Départ en cours d'année

- Un prorata sur les différents frais sera calculé en fonction de la date de départ

**Adresse :** Tout règlement ou courrier concernant la comptabilité doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Institut Sainte Geneviève  
Service comptabilité  
64, rue d'Assas 75006 PARIS**

Mode de règlement :

<b>Prélèvements</b>	Afin de simplifier les démarches, nous vous proposons d'étaler le règlement sur <b>9 mensualités</b> par prélèvement automatique <b>le 10 de chaque mois, du 10 octobre 2011 au 10 juin 2012</b> (les dates peuvent varier). <i>il est impératif de remplir le document de demande de prélèvement sans oublier de transmettre le volet approprié à votre banque.</i> <i>En cas de rejet de prélèvement les frais inhérents seront à la charge de la famille.</i>
<b>Par chèque</b>	Vous avez aussi la possibilité de payer par chèque en <b>trois fois, 1/3 au 15 octobre 2011, 1/3 au 15 janvier 2012 et 1/3 au 15 avril 2012</b> <i>Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève accompagnés, si possible, du talon présent sur la facture et du numéro de compte (411XXX) porté sur le relevé</i>
<b>En espèces</b>	Uniquement au service comptabilité où un reçu sera remis